

Mardi 19 mars 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-08

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le mardi 19 mars 2024 à 10h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Richard GALY - Bruno GENZANA - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Adeline DUMON - Michel KELEMENIS - Clémence PARODI - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Marion COUTRIS a donné sa procuration à Michel KELEMENIS
M. Michaël DIAN a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Mme Chantal EYMEOD a donné sa procuration à Josy CHAMBON
Mme Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Bruno GENZANA
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Mme Virginie PIN a donné sa procuration à Gilles RIPERT

ÉTAIT ABSENTE :

Bénédicte LEFEUVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

VU la délibération n°2023-04 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 février 2023 adoptant le Budget Primitif 2023,

VU la délibération n°2023-11 du Conseil d'Administration d'Arsud du 15 juin 2023 adoptant le Budget supplémentaire 2023,

VU la délibération n°2023-17 du Conseil d'Administration d'Arsud du 31 octobre 2023 adoptant la décision modificative 2023,

VU la délibération n°2023-25 du Conseil d'Administration d'Arsud du 13 décembre 2023 adoptant la décision modificative 2023 N°2,

VU la délibération de ce jour adoptant le Compte de Gestion 2023

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20240319-2024-08-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Considérant :

- Que le Conseil d'Administration délibère sur le Compte Administratif dressé par le Président,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'arrêter les résultats,
- D'arrêter la présentation du Compte Administratif faisant apparaître les résultats suivants sur la base des prévisions budgétaires :

SECTION de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 830 590,17
Recettes	5 642 039,87
Résultat de l'exercice	-188 550,30
Excédent antérieur reporté	144 986,24
Déficit cumulé	-43 564,06

SECTION d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 661 593,20
Recettes	2 949 599,88
Résultat de l'exercice	288 006,68
Déficit antérieur reporté	25 597,36
Excédent cumulé	262 409,32
Reste à réaliser Inv. Dépenses	1 156 517,24
Reste à réaliser Inv. Recettes	1 050 000,00
Résultat global d'investissement	155 892,08

L'exercice 2023 présente, pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Résultat de l'exercice				Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	4 035 757,04	6 136 162,00	10 171 919,04	
	Titres de recettes émis (Y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	2 949 599,88	5 642 039,87	8 591 639,75	
	Restes à réaliser	C	1 050 000,00		1 050 000,00	
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	4 035 757,04	6 136 162,00	10 171 919,04	
	Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	F	2 661 593,20	5 830 590,17	8 492 183,37	
	Restes à réaliser	G	1 156 517,24		1 156 517,24	
RESULTAT	Résultat de l'exercice					
	(B-F) Excédent		288 006,68		99 456,38	
	(F-B) Déficit				188 550,30	

Accusé de réception en préfecture 013-281300046-20240319-2024-08-DE
Date de réception en préfecture : 22/03/2024

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-25 597,36	288 006,68	262 409,32
Exploitation	144 986,24	-188 550,30	-43 564,06
Total	119 388,88	99 456,38	218 845,26

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser :

Restes à réaliser Investissement	
Dépenses	1 156 517,24
Recettes	1 050 000,00

- D'approuver le Compte Administratif 2023 d'Arsud tel qu'il figure en annexe.

Après avoir délibéré, adopté à la majorité dont 2 abstentions.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 19 mars 2024

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20240319-2024-08-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2024